

## Objectifs

La notion de **classes d'entretien** (A, B, C, D) telle que développée en 1992 est abandonnée. Elle est remplacée par un système d'évaluation des espaces verts basé sur les **trois critères** déjà énoncés dans le projet initial (EEE : esthétique, écologique\*, économique) :

- **Attractivité (Fréquentation)**  
liée à l'aspect esthétique
- **Maintenance**  
liée à l'aspect économique
- **Ecologie**  
liée à l'aspect écologique

Ces trois critères servent de **clef** pour analyser un espace vert et pour établir un plan d'entretien.

Lors de l'évaluation d'un espace vert, il est indispensable de déterminer son attractivité, les moyens disponibles pour son entretien ainsi que la valeur écologique souhaitée.

L'application de ces critères permet de produire trois **cartes** des espaces verts, à l'échelle de la Ville, d'un secteur ou d'un objet.

Ce nouveau système d'évaluation est lié à une base de données informatique (SIT).

L'utilisation de ces cartes est essentiellement d'ordre stratégique (politique du service, organisation d'un secteur, vision globale à l'échelle d'un quartier p.ex.).

Les trois critères sont, dans la plupart des cas, étroitement liés entre eux. Ainsi, un espace très attractif, comme p. ex. les quais d'Ouchy, engendre une maintenance intensive et aura de ce fait une valeur écologique plutôt faible.

## 3 Critères

### 1\_Attractivité (Fréquentation)

Ce critère permet de classer les objets selon leur usage ou leur vocation.

Attention : ce critère ne reflète pas uniquement le nombre de personnes qui fréquentent un espace vert; il sanctionne la «popularité» d'un bien.

L'attractivité et la fréquentation d'un objet sont étroitement liées à plusieurs facteurs :

- La situation géographique (centre-ville / périphérie)
- La valeur historique (place de la cathédrale)
- La valeur touristique (musée olympique)
- Le type d'utilisation (piscine / promenade extensive)

Un espace vert peu fréquenté génère moins d'entretien alors qu'un espace vert très utilisé (selon les facteurs susmentionnés) est soumis à des soins plus intensifs.

Le critère « attractivité » s'applique à un **objet**<sup>1</sup> dans sa globalité (p.ex. l'ensemble du parc de Mon-Repos est classé en F5), en conséquence tous les **éléments**<sup>2</sup> qui le composent aussi.

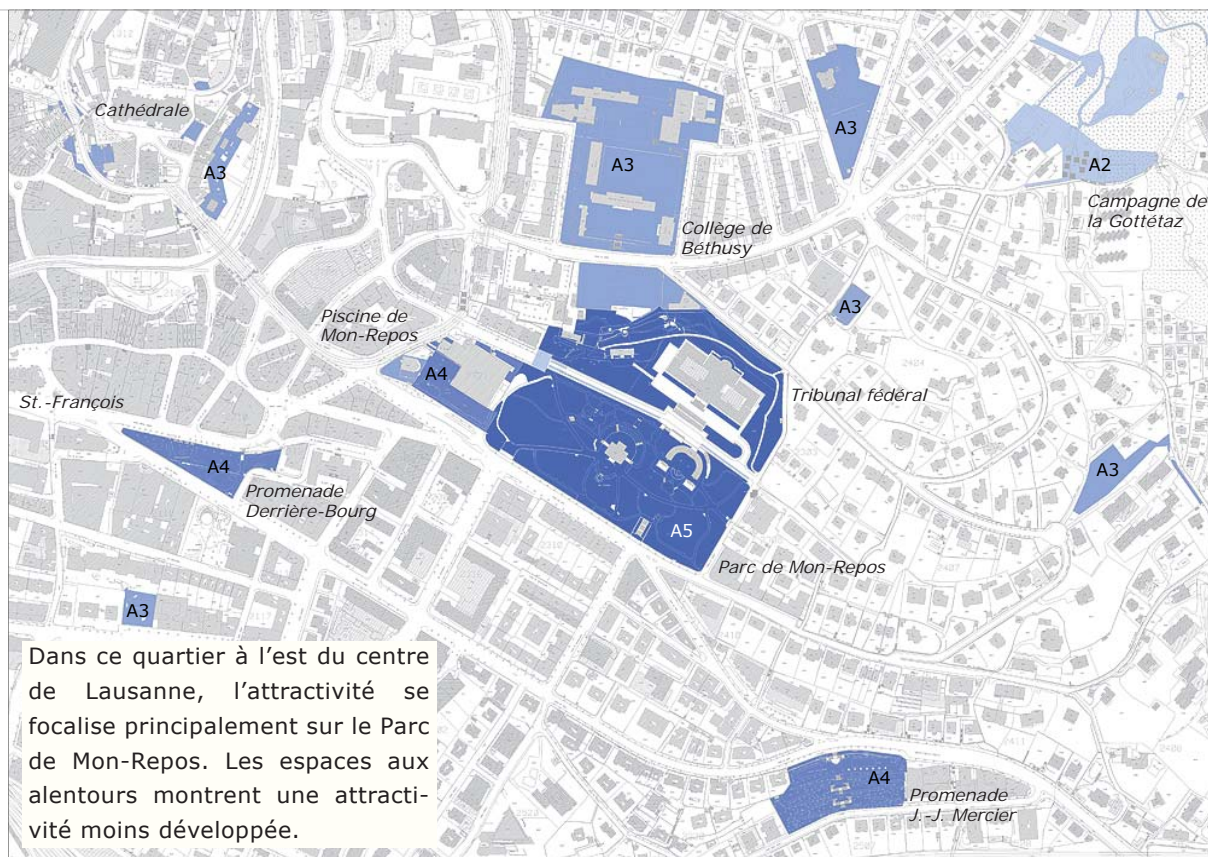
Par le biais du critère de l'attractivité, il est possible d'établir des cartes afin d'illustrer et d'analyser l'équilibre entre les moyens mis à disposition pour l'entretien et la fréquentation à l'échelle d'un parc, d'un quartier, d'un secteur ou de la ville entière.

*Définitions :*

**Objet**<sup>1</sup> : ensemble des éléments d'un espace vert, p. ex. Parc de Mon-Repos

*Exemple: L'objet « Parc de Mon-Repos » est composé de différents éléments, notamment des surfaces en gazon universel, des bosquets, des massifs d'ornement, des bassins, ...*

**Élément**<sup>2</sup>: type de surface, p. ex. haie architecturale, gazon fleuri, chemin en gravier (voir liste exhaustive de la légende)



Extrait du plan général de la Ville de Lausanne, Quartier Mon-Repos

### Légende l'attractivité «Fréquentation»

- A1 pas d'utilisation directe**  
zones tampon, talus, raccordements routiers, bermes, p. ex. Chemin de Pierrefleur, Av. de la Harpe
- A2 attractivité peu développée**  
promenades extensives, réserves naturelles, zones boisées, parkings, lieux de passage, p. ex. Giratoire de la Maladière, Campagne de la Gottettaz, Vignes du Languedoc
- A3 attractivité moyenne**  
promenades de quartier, squares, aménagements scolaires, petites zones sportives, places de jeux isolées, Plantages, abords d'églises, sentiers thématiques, p. ex. Chemin de la Vuachère, Eglise de la Croix d'Ouchy, Promenade de Béthusy
- A4 grande attractivité**  
parcs de quartier, complexes sportifs, grandes piscines, zones de détente, p. ex. Parc de Valency, Stade Pierre de Coubertin, Plaines de Vidy, Parc du Désert
- A5 très grande attractivité**  
lieux de prestige, sites historiques, sites touristiques, parcs au centre-ville, parcs d'expression contemporaine, p. ex. Parc du Musée Olympique, Quai d'Ouchy, Cimetière du Bois-de-Vaux, Parc Mon-Repos, Terrasse Jean Monet

## 3 critères

## 2\_ Ecologie

Ce critère permet de classer les objets selon leur valeur écologique\*. La valeur écologique d'un type de surface est étroitement liée à plusieurs facteurs :

- Le type de plantation (plantes indigènes / ornementales)
- Le type d'entretien (intensif / extensif)
- Le type et l'intensité d'utilisation (gazon sport / gazon extensif)
- L'attractivité (site touristique / sentier extensif)
- Les types de surfaces aux alentours (réseau écologique)
- La faune et la flore rencontrées; dans la surface (espèces rares)
- La situation géographique (centre-ville / périphérie)
- La perméabilité du revêtement (bitume / gravier)

*Définitions :*

**Élément<sup>1</sup>** : type de surface, p. ex. haie architecturale, gazon fleuri, chemin en gravier (voir liste exhaustive de la légende)

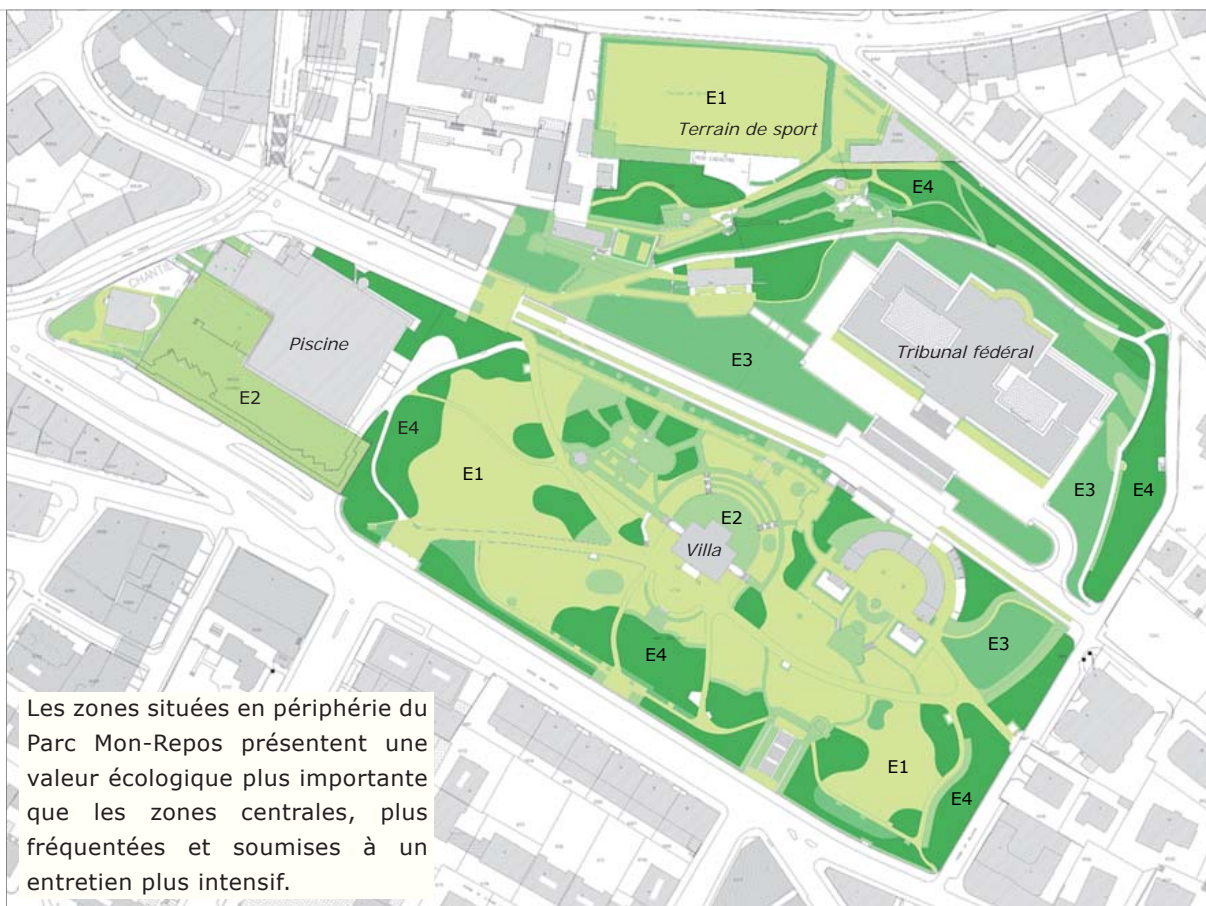
**Objet<sup>2</sup>** : ensemble des éléments d'un espace vert, p. ex. Parc de Mon-Repos

*Exemple: L'objet « Parc de Mon-Repos » est composé de différents éléments, notamment des surfaces en gazon universel, des bosquets, des massifs d'ornement, des bassins, ...*

Le critère de l'écologie s'applique à un **élément<sup>1</sup>**, permettant ainsi une graduation plus fine, par zone, à l'intérieur d'un **objet<sup>2</sup>**.

Par le biais du critère « écologie », il est possible d'établir des cartes afin d'illustrer et d'analyser la répartition et l'équilibre des surfaces par rapport à leurs valeurs écologiques à l'échelle d'un parc, d'un quartier, d'un secteur ou de la ville entière.

Ces analyses pourraient également être utiles, p. ex. à la création d'un réseau écologique\*.



Carte des critères écologiques du Parc Mon-Repos

### Légende de l'«écologie»

- |   |  |
|---|--|
| <p><b>E1</b> <b>sans valeur</b><br/>massifs temporaires, rosiers, gazons intensifs, revêtements imperméables, revêtements synthétiques, bassins / fontaines</p> | <p><b>E4</b> <b>haute valeur</b><br/>zones boisées, friches contrôlées, ourlets, prairies sèches, prairies humides, plans d'eau naturels</p>                                       |
| <p><b>E2</b> <b>faible valeur</b><br/>arbustes et couvre-sols d'ornement, haies architecturées, vivaces, rocailles</p>  | <p><b>E5</b> <b>très haute valeur</b><br/>plantes de la liste rouge, présence de forêts cadastrées, arbres remarquables, zones de protection communale / cantonale / fédérale.</p> |
| <p><b>E3</b> <b>valeur moyenne</b><br/>haies champêtres, prairies fleuries, gazons extensifs, revêtements perméables, revêtements meubles</p>                   |  |

## 3 Critères

### 3\_Maintenance

Ce critère permet de classer les objets selon le nombre de passages nécessaires à leur entretien. Il tient compte des moyens mis en œuvre pour leur entretien.

La maintenance d'un type de surface est étroitement liée à plusieurs facteurs :

- Le type de plantation  
(plantes indigènes / ornementales)
- La valeur écologique  
(prairie sèche / gazon green)
- Le type de surface  
(tapis bitumineux / gravier)
- Le type et l'intensité d'utilisation  
(gazon sport / gazon extensif)
- L'attractivité d'un espace  
(site historique / giratoire)
- La situation géographique  
(centre-ville / périphérie)
- Les moyens mis à disposition  
(budget / personnel / machines)

*Définitions :*

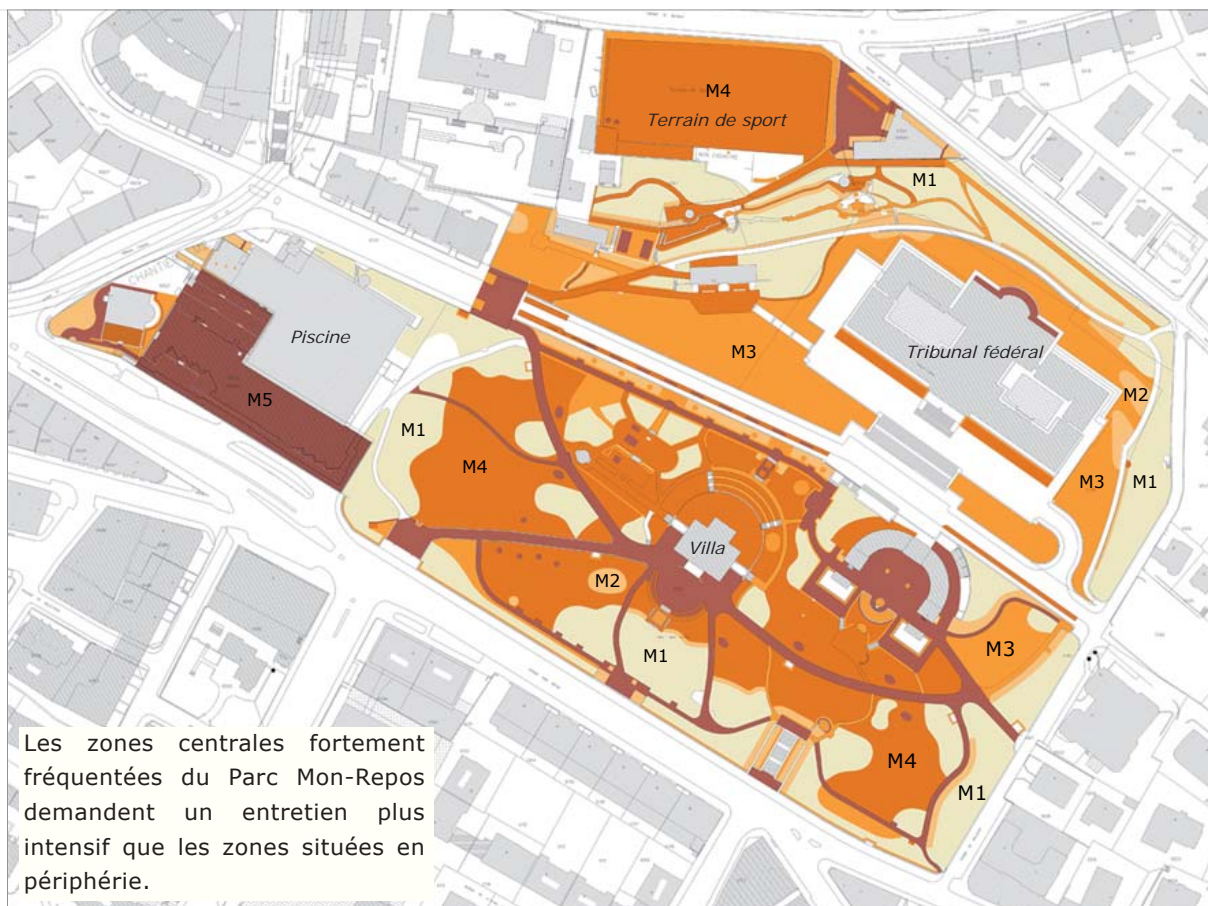
**Élément<sup>1</sup>** : type de surface, p. ex. haie architecturale, gazon fleuri, chemin en gravier  
(voir liste exhaustive de la légende)

**Objet<sup>2</sup>** : ensemble des éléments d'un espace vert, p. ex. Parc de Mon-Repos

*Exemple: L'objet « Parc de Mon-Repos » est composé de différents éléments, notamment des surfaces en gazon universel, des bosquets, des massifs d'ornement, des bassins, ...*

Le critère de maintenance s'applique à un **élément<sup>1</sup>** permettant ainsi une graduation plus fine, par zone, à l'intérieur d'un **objet<sup>2</sup>**.

Par le biais du critère « maintenance », il est possible d'établir des cartes afin d'illustrer et d'analyser les moyens mis pour l'entretien à l'échelle d'un parc, d'un quartier, d'un secteur ou de la ville entière.



carte des critères de maintenance du Parc Mon-Repos

### Légende de la «maintenance»

- |   |   |
|---|---|
| <p><b>M1</b> 1 contrôle annuel</p> <p>zones boisées, arbustes et couvre-sols indigènes, ourlets, prairies sèches, prairies humides, friches contrôlées</p>                      | <p><b>M4</b> 13-26 passages par an</p> <p>rosiers, vivaces, rocailles, gazons universels, matière argilo-calcaire / limonat, graviers, dallages / pavages ajourés</p>                   |
| <p><b>M2</b> 2-5 passages par an</p> <p>arbustes et couvre-sols d'ornement, haies taillées, prairies fleuries, gazons stabilisés, plans d'eau naturels, agrégat de carrière</p> | <p><b>M5</b> &gt; 26 passages par an</p> <p>massifs temporaires, gazons mulch, gazons sport, green de golf, revêtements imperméables, revêtements synthétiques, bassins / fontaines</p> |
| <p><b>M3</b> 6-12 passages par an</p> <p>gazons fleuris, revêtements meubles</p>  |   |